

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

COMPTE RENDU SUCCINCT

35e SEANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2004 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Gaby KARL-SCHORN, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Monique SAWAYA, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Eric CONRAD, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

A b s e n t s _____ e x c u s é s :

André KLETHI qui donne procuration à M. Robert ENGEL
Dominique EGELE qui donne procuration à Mme Régine HECHNER
Capucine HUSSER-OTT qui donne procuration à Mme Anne DESCHAMPS

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services

Melle H  l  ne PONTIGGIA, Directrice G  n  rale Adjointe des Services
M. Nicolas ERNST, Directeur de Cabinet
Mme Suzanne BIERLING

S  lestat, le 22 janvier 2004

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

35e SEANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2004 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. D  signation du secr  taire de s  ance
- B. Approbation du proc  s-verbal de la s  ance du 18 d  cembre 2003
- C. D  cisions du Maire n   42    76/2003

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNE

- 1. Modernisation du Cimetiere : autorisation de signature des march  s

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 2. Renouvellement de l'engagement de l'Assistante en urbanisme contractuelle
- 3. Renouvellement de l'engagement du charg   de la r  gie publicitaire contractuel
- 4. Modification du plan des effectifs (cr  ation d'un emploi d'Attach  )

C. DIVERS

5. Extension des compétences de la Communauté de
Communes : petite enfance

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Le conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Léon KUENTZ, ancien conseiller municipal de 1971 à 1977, récemment décédé.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Monique SAWAYA est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2003

Dans le point concernant le SIVU des communes forestiers, Monsieur Jean-Jacques RENAUDET regrettait que le Maire de Sélestat n'ait pas été élu à la Présidence de cet organisme. Il a, par ailleurs, indiqué que ce vote exprimait une forme de défiance vis à vis de Sélestat voire de son Maire. Il trouvait cela regrettable eu égard aux intérêts de la Ville en la matière. Il souhaite que ses propos soient repris dans le procès verbal.

Adopté

C. Décisions du Maire n° 42 à 76/2003

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNE

1. Modernisation du Cimetière : autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique qu'une erreur s'est glissée dans le projet de délibération. Le lot n°4 - étanchéité, zinguerie - a été attribué à l'entreprise Biltz Toitures pour un montant de 24 348, 73 € HT et non pour un montant de 24 798, 73 €.

Monsieur Guy RITTER explique que les offres moins disantes ont été retenues. S'agissant du lot n° 3 – Gros oeuvre – il indique que ce lot a été déclaré infructueux. Aussi, il sera procédé à une nouvelle consultation par voie de la procédure négociée. Ne faisant pas partie de la Commission d'Appel d'Offres, chargée d'ouvrir et d'analyser les offres, il dit ne pas pouvoir donner plus de détails.

Adopté à l'unanimité

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

2. Renouvellement de l'engagement de l'Assistante en urbanisme contractuelle

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que la municipalité souhaite désormais présenter au Conseil Municipal les renouvellements de contrat.

Il explique qu'il s'agit de renouveler le contrat de l'assistante en urbanisme.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rectifie les erreurs de date et précise que le contrat s'achève le 31 janvier 2004 et sera renouvelé pour une durée de trois ans, à compter du 1er février 2004.

Madame Christiane HAMMAN se félicite du renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans, ce qui n'est pas le cas pour tous les contrats.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER ne comprend pas ses allusions et lui demande d'être plus explicite.

Madame Christiane HAMMAN lui dit que d'autres personnes, dont elle ne citera pas les noms, n'ont pas eu la chance de voir un contrat renouvelé pour trois ans.

Adopté à l'unanimité.

3. Renouvellement de l'engagement du chargé de la régie publicitaire contractuel

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique qu'il s'agit de renouveler le contrat du chargé de la régie publicitaire, Grégory FRANTZ, dont il salue le travail. Comme pour la précédente délibération, il précise que le contrat s'achève le 31 janvier et sera renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 1er février 2004.

Adopté à l'unanimité.

4. Modification du plan des effectifs (création d'un emploi d'Attaché)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique qu'il s'agit de créer l'emploi d'attaché territorial pour pouvoir nommer un agent - René KROMBERGER - par voie de promotion interne, en rappelant les qualités professionnelles de cet agent depuis de nombreuses années

Monsieur Marcel BRUNSTEIN se félicite de cette promotion et salue également le travail accompli par Monsieur KROMBERGER.

Adopté à l'unanimité.

C. DIVERS

5. Extension des compétences de la Communauté de Communes : petite enfance

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que par délibération en date du 16 décembre dernier, le conseil de communauté de la Communauté de communes de Sélestat a décidé d'inscrire dans ses statuts la compétence Petite Enfance. Plus précisément, la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) pourrait ainsi mettre en place et faire fonctionner des relais d'assistantes maternelles. Par ailleurs, la CCS pourra engager une étude de faisabilité pour le développement, au niveau intercommunal, du service d'accueil collectif. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la CCS en vue d'y inscrire la compétence petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul STOTZ demande si une solution a pu être trouvée pour mettre à la disposition de l'opposition un local permanent.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui signale que le sujet a été évoqué en bureau municipal récemment et que plusieurs pistes ont été explorées. Des propositions seront faites. Il s'étonne toutefois de ne pas avoir été destinataire du courrier de Monsieur SIMON dont il question dans un récent article de presse. Il rappelle qu'il souhaite être destinataire, avant la presse, des courriers qui lui sont adressés.

Monsieur François SIMON répond qu'il ne souvient plus s'il a ou non transmis son courrier à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, signale que Monsieur Jean-Pierre WURCH est chargé du dossier du local permanent pour l'opposition et, à l'occasion d'un prochain rendez-vous, fera plusieurs propositions au groupe d'opposition. Si ce dernier a des contre - propositions à faire, elles seront bien sûr examinées.

Madame Janine FRIEDEL regrette que l'opposition, lorsqu'elle participe à des jurys de recrutement, ne soit pas informée du choix du candidat retenu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que lorsqu'il procède au recrutement d'un agent, il suit généralement la proposition du jury de recrutement. Toutefois, il s'engage à communiquer au groupe d'opposition, lorsqu'il participe à un jury, le nom du candidat retenu.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET s'interroge sur la vente au profit de la Ville de l'immeuble situé Place d'Armes et qui ne serait plus à vendre. Il demande des explications.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'après la délibération , la propriétaire n'a plus souhaité vendre son bien. Des tractations sont en cours avec le notaire. La Ville va faire le nécessaire et entreprendre tout ce qui est juridiquement possible pour que la vente soit constatée.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN demande ce qu'il en est de la subvention à l'Association « Les Petites Fripouilles » .

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, lui répond que la subvention sera versée à l'association.

Monsieur Jean-Paul STOTZ rappelle que la Ville a acquis, il y a quelques temps, le bâtiment La Poudrière. Or, il s'avère que le voisin de cet immeuble, Monsieur KROETZ, l'a interpellé pour lui dire qu'il subissait des infiltrations provenant de La Poudrière. Il demande au Maire ce qu'il compte faire pour résoudre ce problème.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il s'est rendu sur place et que les travaux nécessaires ont été fait. Néanmoins, il se rendra à nouveau sur place au courant de la semaine prochaine pour vérifier.

Monsieur Jean-Paul STOTZ indique que la Région va bientôt délibérer sur l'aménagement de l'aile Nord du Lycée Schweisguth et du terrain voisin. Or, il lui semble que la Ville n'a pas encore cédé le terrain à la Région.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il va vérifier l'état d'avancement de la transaction.

Madame Sonia AMBERG regrette que le Conseil Municipal, le groupe d'opposition notamment, n'ait pas été convié à l'inauguration des logements réhabilités par la SA HLM, Rue de la Cigogne et rue du Babil.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il a reçu une invitation de la part de la SA HLM et qu'il l'a honorée. Il ne lui appartient pas de dresser la liste des invités à des manifestations organisées par des partenaires extérieurs.

Madame Sonia AMBERG informe le Conseil Municipal de la tenue d'un colloque portant sur le énergies renouvelables, samedi matin à la Salle sainte Barbe. Elle regrette que l'information n'ait pas fait l'objet d'une diffusion de la part de la Municipalité au regard de l'intérêt que présente ce sujet.

Monsieur François SIMON indique que la région vient d'édicter une charte d'engagement pour la qualité de l'air. Les collectivités, associations ou services de l'Etat signataires, s'engagent sur 9 actions concrètes et exemplaires concernant leur structure en interne (gestion des salariés et du bâtiment) en matière de sensibilisation du personnel, d'économies d'énergies et de transport. Il pense qu'il serait intéressant que la Ville de Sélestat donne l'exemple et signe cette charte.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que cette charte est actuellement examinée par les services de la Ville. Il ne manquera pas de tenir le Conseil Municipal informé de la suite qui y sera réservée.

Fin de la séance à 19 H 45

DGS/P/B
PV 35 provisoire
30/01/04

Le secrétaire de séance

Monique SAWAYA